



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

InFO Mail n°29 du 10 décembre 2013 – Après la grève du 5 décembre

APRES LA GREVE DU 5 DECEMBRE

La revendication de retrait du décret Peillon réaffirmée !

La mobilisation s'approfondit. Le rejet de la réforme est unanime !

La grève du 5 décembre, appelée par le SNUipp et les fédérations enseignantes et territoriaux de FO, CGT et SUD, a été suivie par près de 60% d'enseignants du 1^{er} degré dans les Bouches du Rhône. Une mobilisation massive, avec notamment la fermeture de 294 écoles marseillaises sur 445.

Plus de 1000 manifestants, enseignants, territoriaux, parents, ont défilé à Marseille.

Devant le représentant du préfet, le SNUDI-FO a réaffirmé la revendication de suspension de la réforme des rythmes et de retrait du décret comme préalable à toute ouverture de discussion avec le ministre.

Un sondage indique d'ailleurs que nationalement seuls 6% des collègues seraient favorables à la réforme Peillon !

[Voir >ICI< l'allocution du secrétaire départemental du SNUDI FO 13 :](#)

« *Tous ensemble, défendons l'Ecole de la République pour que l'Education reste nationale !* »

[Voir >ICI< le communiqué national de la FNEC FP FO du 6 décembre 2013](#)

Et la résistance des maires continue de grandir ...

De nouveaux maires se prononcent contre cette réforme et refusent de plus en plus nombreux l'élaboration du PEDT, comme les maires de Bagnole, (Seine St Denis), Montluçon et Vichy (Allier), Vitry sur Seine, ... Même si le ministre a repoussé à avril 2014 l'adoption des PEDT, prévu pour décembre 2013 par les communes.

Non à la territorialisation de l'école publique et de nos statuts !

Les collègues savent que la réforme des rythmes scolaires aurait pour conséquence la définition commune par commune des horaires des écoles en fonction du périscolaire et éclaterait l'Ecole publique en une mosaïque d'établissements à profils particuliers. Elle mettrait les enseignants fonctionnaires d'Etat sous la tutelle des collectivités locales avec les projets éducatifs territoriaux (PEDT).

Par ailleurs elle provoquerait des journées en collectivité plus longues pour les enfants avec qui plus est, une dégradation des taux d'encadrement du périscolaire !

Un ministre qui persiste et engage maintenant la « refonte » de nos métiers !

Les annonces du ministre remettent en cause les garanties statutaires des professeurs du 1^{er} et du 2nd degré ...

[Voir >ICI< le communiqué d'alerte du SNUDI FO](#)

- **Directeurs** : il est prévu de les transformer en supérieurs pédagogiques des adjoints et un « référentiel » les placerait de fait sous la coupe des élus locaux.

- **Titulaires remplaçants** : leur service serait annualisé. Ils pourraient faire plus de 24 heures d'enseignement par semaine, le calendrier de récupération serait décidé par le DASEN, c'est la flexibilité et l'individualisation des droits !

- **Conseillers pédagogiques** : annualisation à 1607 heures annuelles et « recrutement » sur la base d'une fiche de poste spécifique à chaque PEdT.
- **RASED** : la fin programmée ! Les RASED deviendraient des « réseaux d'aide du socle » avec des psychologues scolaires, des enseignants spécialisés E et G exerçant à la fois en école et en collège (affectation sur un secteur et non sur un poste identifié). Et le recrutement des psychologues scolaires ne serait plus lié à l'obtention du concours de PE.
- **Professeurs du 2nd degré** : Le décret de 1950 fixant leurs obligations de service serait abrogé. Les profs certifiés et agrégés seraient aussi redevables de 1607 heures annuelles décidées en partie par les conseils d'administration locaux.
- **Conseil d'école** : Par décret, le ministre renforce la place des élus en offrant un 2^{ème} siège au sein du conseil d'école.

[Voir >ICI< le Communiqué national du SNUDI FO sur la modification de la composition du CE.](#)

Quelle perspective si le ministre ne recule pas ?

Le ministre recevra une délégation enseignants et territoriaux FO, CGT et SUD en début de semaine. Une réunion intersyndicale des fédérations enseignantes et territoriales aura lieu le 10 décembre, une autre réunion avec le SNUipp-FSU le 17 décembre.

Après le 14 novembre, le 5 décembre, les enseignants ont massivement répondu à l'appel unitaire.

La grève se propage dans autres secteurs de l'Education Nationale.

Les enseignants des classes prépas étaient en grève le 9 décembre (avec un rassemblement important devant le rectorat à Aix), les personnels des universités seront en grève le 12 décembre. Tous les secteurs sont concernés par la casse des statuts, conséquence de la loi Peillon et de la diminution dépenses publiques.

Alors, puisque le gouvernement reste sourd à la voix des salariés, la convergence des différents secteurs n'est-elle pas indispensable, la question de la grève nationale jusqu'au retrait du décret n'est-elle pas posée ?

La motion du Conseil syndical du SNUDI FO 13 du 21 novembre est toujours pleinement d'actualité. [Voir >ICI<](#)

Le SNUDI-FO 13 invite les collègues à se réunir dans les écoles, à réaffirmer par motion la revendication de suspension et de retrait du décret Peillon, à se prononcer sur la poursuite de cette bataille, ...

Renforcer le syndicalisme indépendant ...

Pour être entendu, il est important de **renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE.**

Le SNUDI FO 13 vous appelle à le rejoindre :
En 2014, j'adhère au SNUDI FO ! Cliquez sur l'image !



Bulletin de syndicalisation en PJ et sur [le site >ICI<](#)

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE

07.62.54.13.13 ou 06.81.60.64.35 ou 06.13.71.37.25